



Communiqué de presse du 4 octobre 2010

L'incohérence ministérielle met en péril la filière médecine générale et la présence médicale sur tout le territoire français

Mais que fait le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ?

Après avoir tenu confidentielles les nominations universitaires, il nomme :

- **16** nouveaux maîtres de conférences associés alors que **22** avaient été retenus à l'**unanimité** par le conseil national des universités en avril et en juin 2010.
- 5 nouveaux professeurs associés alors que 8 maîtres de conférences avaient été retenus par le conseil national des universités.
- **7** nouveaux titulaires, professeurs universitaires sur les **39** reconnus titularisables par la commission nationale d'intégration en mars 2010.

Pendant ce temps le **Ministère de la Santé** a, pour répondre aux besoins des français, décidé d'augmenter le nombre de futurs médecins spécialistes en médecine générale (53% des postes ouverts à l'issue des épreuves classantes nationales soit 3623 postes).

Où est la cohérence gouvernementale ? Où est la logique ? Une nouvelle spécialité universitaire à mettre en place, plus d'internes à former et moins d'enseignants de la discipline médecine générale pour les encadrer, un ratio enseignants/étudiants plus de 10 fois inférieur aux autres disciplines !

Un très fort goût d'amertume et de lassitude s'exprime dans tous les départements de médecine générale. Les enseignants de médecine générale **sont épuisés d'attendre, au delà des paroles, des actes indispensables à la mise en place réelle de la filière.**

Le SNEMG réclame :

- **La nomination de la totalité des 22 enseignants reconnus aptes à la fonction de Maître de Conférences Associé par le Conseil National des Universités**
- **La nomination des 39 enseignants universitaires associés reconnus aptes à la titularisation par la Commission Nationale d'intégration.**
- **Un plan de nomination par an et sur 5 ans de 50 enseignants titulaires, 50 enseignants associés et 50 chefs de clinique (loi HPST).**
- **La création d'un statut de praticien généraliste des universités entre le clinicat et le poste de maître de conférences des universités.**

Sans ces décisions, faute de relève en l'absence de projet professionnel en médecine générale à l'université, les territoires continueront à se dépeupler de leurs médecins généralistes.

Pour le bureau du SNEMG
Dr Sébastien Leruste, Président

Contact presse : Dr Sébastien Leruste - 06 13 37 30 86 - s.leruste@snemg.fr